

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération  
n° 2013.12.306

**Modification du  
tableau des effectifs**

**LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

**Secrétaire de séance** : Gérard DESAPHY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.12.306**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES  
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1. Direction générale - multi accueil Les Poussins**

Un agent à temps non complet (27h30) doit prochainement quitter définitivement la structure pour raison de santé mais les démarches administratives ne peuvent aboutir immédiatement. Dans l'attente, il est fait appel à du personnel remplaçant. Pour permettre le recrutement pérenne d'un agent public, il est proposé de créer un poste à temps non complet (28h) par anticipation sachant que le poste libéré ultérieurement serait supprimé dès le départ à la retraite de l'agent.

Il n'y a pas d'incidence financière dans la mesure où l'agent, actuellement en maladie, est remplacé dans ses fonctions.

**2. Direction des politiques communautaires**

**- Ecole d'art**

A ce jour, l'entretien des locaux de l'école d'art, située en centre ville, est assuré par un agent à temps non complet, à raison d'un mi temps (17h30 hebdomadaires).

A la rentrée 2013, l'école d'art ouvre un nouveau site de 200m<sup>2</sup>, sur le quartier de Basseau.

Afin d'assurer l'entretien de cette surface supplémentaire, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste d'agent d'entretien, pour le porter à **27h hebdomadaires**. En plus de l'entretien des locaux, l'agent sera également chargé de l'accueil du jeune public les mercredis et samedis.

Le comité technique du 15 octobre 2013 a émis un avis favorable.

L'incidence financière annuelle est de +2000 €.

**- Nautilus**

Le conseil communautaire du 17 octobre 2013 avait créé par anticipation, les postes correspondants aux possibilités maximum d'avancement de grade et de promotion interne.

Après avis des commissions paritaires compétentes et arbitrage de Monsieur le Président, il convient d'ajuster les effectifs nécessaires.

**3. Direction Cadre de vie, espaces publics, proximité**

Afin de permettre d'une part la réintégration d'un agent autorisé à partir en disponibilité pour convenances personnelles et qui sollicite son retour au sein des services communautaires et d'autre part, une reprise d'activité d'un agent sur poste adapté suite à un accident de travail, il est proposé de transférer 2 postes du service Déchets ménagers vers le service Construction patrimoine.

**4. Direction des ressources humaines**

Par délibération n°162 du 11 juillet 2013, le conseil communautaire a ouvert un poste d'ingénieur chargé du service prévention des risques professionnels. A l'issue de la procédure de recrutement, il s'avère que le candidat retenu est titulaire du grade d'attaché.

Il convient donc d'ajuster le tableau des effectifs tout en précisant qu'il n'y a aucune incidence financière pour cet ajustement.

## 5. Direction des ressources - Finances

Afin de permettre le remplacement d'un agent ayant sollicité une disponibilité pour suivre son conjoint, il est proposé de recruter un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe par anticipation pour 6 semaines environ en transformant un poste vacant depuis juillet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à un départ à la retraite, affecté à la direction générale des services. Le poste libéré serait supprimé ultérieurement au départ effectif de l'agent (1/02/2014).

Direction	création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction général des services - multi accueil Les Poussins	<b>cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (28h hebdomadaires)</b>	<b>1</b>		
Direction des politiques communautaires - école d'art	<b>cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (27 heures hebdomadaires)</b>	<b>1</b>	<b>adjoint technique à temps non complet (17 h 30 hebdomadaires)</b>	<b>1</b>
Direction des politiques communautaires - nautilus			<b>éducateur des APS</b>	<b>5</b>
Direction Cadre de vie, espaces publics, proximité - Déchets ménagers			<b>adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2</b>
Direction Cadre de vie, espaces publics, proximité - Construction patrimoine	<b>cadre d'emplois des adjoints techniques</b>	<b>2</b>		
Direction des ressources humaines	<b>cadre d'emplois des attachés</b>	<b>1</b>	<b>cadre d'emplois des ingénieurs</b>	<b>1</b>
Direction des ressources - finances	<b>cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>	<b>1</b>		
Direction générale des services			<b>adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>

## 6. Ajustement du tableau des effectifs

Il apparaît que certains postes n'ont plus vocation à être pourvus, notamment ceux devenus vacants suite à la titularisation après stage en détachement. Il est donc proposé de les supprimer :

Direction	Suppression	poste vacant depuis le
Direction Aménagement, mobilité, développement durable	<b>technicien</b>	<b>01/10/2013</b>
	<b>attaché</b>	<b>01/10/2013</b>
	<b>ingénieur principal</b>	<b>01/10/2013</b>
Direction Cadre de vie, espaces publics, proximité - Assainissement	<b>ingénieur principal</b>	<b>01/08/2012</b>
	<b>adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>01/10/2013</b>
<b>Direction</b>		poste vacant après titularisation
Direction des politiques communautaires	<b>assistant de conservation qualifié du patrimoine 2<sup>ème</sup> cl</b>	<b>01/12/2013</b>
	<b>adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> cl</b>	<b>15/07/2012</b>
	<b>adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> cl</b>	<b>01/07/2013</b>
Direction générale- crèche	<b>adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> cl</b>	<b>01/12/2013</b>
Direction aménagement, mobilité, développement durable	<b>adjoint administratif 1<sup>ère</sup> cl</b>	<b>01/11/2013</b>
Direction transversale auprès du président	<b>adjoint administratif 1<sup>ère</sup> cl</b>	<b>15/06/2013</b>

Vu l'avis du comité technique paritaire du 10 décembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines/systèmes d'information du 20 novembre 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs ci dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et à compter du 16 décembre 2013 pour le poste d'adjoint administratif à la direction des finances.

**DE PREVOIR** les crédits correspondants aux budgets 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>18 décembre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>18 décembre 2013</b>